



# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

**SAINT PAUL DE FENOUILLET**

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013079-0011 du 20 mars 2013.  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Eau et des Risques  
  
Pascal JOBERT



## CARTE DES PHENOMENES NATURELS

- Légende :**  
Nature du Phénomène naturel
- Inondation
  - Crue Torrentielle
  - Limite communale
  - Périmètre d'application du P.P.R.
- Mouvements de terrain**
- Glissement de terrain
  - Chutes de pierres et/ou de blocs
  - Ravinement
- Phénomènes croisés**
- Inondation et Glissement
  - Inondation et Chute de pierres
  - Inondation, Chute de pierres et Glissement

Réalisation : RTM - Prescription : 25 février 2002  
Édition : RTM - Elaboration : 2003-2009  
- Finalisation : mai 2012

Echelle : 1/5 000  
FR25 IGN

